

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00931 Numéro SIREN : 830 836 599 Nom ou dénomination : A.L.R.
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002281

Désignation de l'entreprise A.L.R

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 30 AVENUE GENERAL LECLERC 38200 VIENNE

Numéro SIRET * 8 3 0 8 3 6 5 9 9 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 3	3 1 1 2 2 0 2 2
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014 885	016 520	365	660
	Immobilisations corporelles *	028 384 176	030 114 651	269 524	130 751
	Immobilisations financières * (1)	040 22 907	042	22 907	27 840
Total I (5)		044 407 968	048 115 171	292 796	159 251
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068 109 189	070	109 189	140 593
	Autres * (3)	072 85 128	074	85 128	9 821
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 22 416	086	22 416	12 284
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096 216 733	098	216 733	162 697
Total général (I+II)		110 624 700	112 115 171	509 529	321 949

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel	120	1 000	1 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	100	100
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131 132	172 604	148 367
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	62 772	24 236
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	236 476	173 704
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées	156		10 084
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	114 755	47 998
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 172	158 298	90 163
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	273 054	148 245
Total général (I + II + III)	180	509 529	321 949

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 201 986
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
La présidence*

Raaf

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

SASU A.L.R
Société par actions simplifiées unipersonnelles
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Saxo- 30, Avenue Général Leclerc
38200 VIENNE
830 836 599 RCS VIENNE

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 5 mars 2024**

**L'an deux mille vingt quatre
Le 5 mars à 10 heures,**

Les actionnaires de la Société SASU A.L.R, Société par actions simplifiée à associé unique, au Capital de 1 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Est présent :

- Madame SAYADI Amel, propriétaire de **100 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **100 actions**

L'Assemblée est présidée par Madame SAYADI Amel.

La présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle rappelle l'ordre du jour :

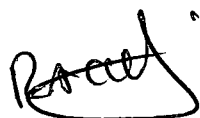
- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 31 Décembre 2023**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la gérance,
- Affectation du Résultat,

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Madame SAYADI Amel met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 31 Décembre 2023** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le Résultat bénéficiaire de l'exercice de **62 772.26** euros

- En compte courant d'associés; euros	0
- en réserve légale ; euros	0
- en report à nouveau ; euros	0
- en autres réserves : euros	62 772.26
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.	

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la rémunération allouée à la présidence de 52 000 euros bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires présents.

Madame SAYADI Amel

